

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 77-130 du 27 MAI 1977

portant nomination du Camarade Lieutenant FANDOHAN Christophe en qualité du Chef du Bureau Air par intérim des Forces Armées Populaires du Bénin.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU le Décret n° 76-26 du 30 Janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret n° 76-46 du 19 Février 1976, déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;
VU l'Ordonnance n° 76-6 du 26 Janvier 1976, en ses dispositions relatives aux Forces Armées Populaires du Bénin ;
VU l'Ordonnance n° 77-14 du 25 Mars 1977, portant création des Forces Armées Populaires du Bénin ;
VU l'Ordonnance n° 69-34/PR du 17 Octobre 1969, portant statut Général des FAP et l'Ordonnance n° 70-15/D/DN du 16 Mars 1970, qui l'a modifiée ;
VU le Décret n° 71-258 du 20 Décembre 1971, portant articulation de la hiérarchie des Personnels Militaires en différents Corps ;
VU le Message Porté n° 0060/SC/B1/EMFDN/FAP du 9 Mai 1977 ;
SUR Proposition de la Haute Autorité Chargée de la Défense Nationale, Chef Suprême des Armées ;
Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

ARTICLE 1er :- Le Camarade Lieutenant FANDOHAN Christophe, Officier Pilote, est nommé Chef du Bureau Air par intérim des Forces Armées Populaires du Bénin.

ARTICLE 2 :- Le présent Décret qui prend effet pour compter du 18 Mai 1977, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 27 MAI 1977

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.-

.../...

Le Ministre des Finances,



Isidore AMOUSSOU.-

AMPLIATIONS :- PR 6 CS 4 EMG/FAP 10 EMFDN 10 EMFSP 10 B.A. 4 CAB/MIL. 4
SGG 4 MINISTERES 15 DPE 2 DGAJL-INSAE 6 DCCT 1 DB-CF-SOLDE 3 TRESOR 4
DI 4 DIM 4 JORPB 1 INTERESSE 2 Gde Chano. 5 SPD 2 CNR 4 MIL-POPUL. 4
IGE ET SES SECTIONS 4